



Lâ€™inscription de lâ€™IVG dans la Constitution. Quâ€™est-ce que Ã§a change ?

Description

Le 4 mars dernier, la France a Ã©tÃ© le premier pays du monde Ã inscrire le droit Ã lâ€™IVG dans sa Constitution. Claudie explique en quoi câ€™est un progrÃ©s pour les femmes.

Par Claudie Perrot.

Le 4 mars 2024, le Parlement franÃ§ais rÃ©uni en CongrÃ©s a trÃ©s largement approuvÃ© le projet de loi concernant lâ€™inscription de la libertÃ© garantie Ã la femme dâ€™avoir recours Ã lâ€™IVG. De ce fait, la France est devenue le premier pays au monde Ã faire rÃ©fÃ©rence Ã la notion dâ€™interruption volontaire de grossesse dans sa Constitution. Quelle avancÃ©e. Et que de chemin parcouru ! Quand on pense que sous le gouvernement de Vichy du marÃ©chal PÃ©tain (1940-1944) lâ€™avortement Ã©tait sanctionnÃ© par la guillotine au nom de la protection de la famille et de la patrie !

Jusque dans les annÃ©es 1950, la condition fÃ©minine a peu Ã©voluÃ©, lâ€™idÃ©al fÃ©minin se confondant avec les rÃ´les dâ€™Ã©pouse, de mÃ©nagÃ©re et de mÃ©re Ã©levant ses enfants. Puis, petit Ã petit, les femmes ont pris le chemin des Ã©tudes, ce qui leur a permis dâ€™envisager une vie professionnelle. Mais câ€™est surtout dans les annÃ©es 1960 – 1970 que des actions militantes ont bousculÃ© cette reprÃ©sentation.

Quelques dates nous indiquent cette Ã©volution. 1967, loi Neuwirth qui autorise lâ€™usage de la pilule contraceptive. 1975, loi Veil qui lÃ©galise lâ€™avortement. Et dÃ©sormais 2024, qui inscrit le droit Ã lâ€™IVG loi dans la Constitution.

Mais quel changement cette inscription dans la Constitution va-t-elle apporter ?

Le texte proposÃ© par le gouvernement a pour but de protÃ©ger la loi Veil et non de lâ€™Ã©tendre comme lâ€™a rappelÃ© le ministre de la Justice Ã©ric Dupond-Moretti : Ã« Sur les trois principes en jeu dans la loi Veil, seuls deux ont dÃ©jÃ valeur constitutionnelle : la libertÃ© de conscience pour les mÃ©decins et les sages-femmes et le principe de sauvegarde de la dignitÃ© de la personne humaine Ã». Bienvenue donc au troisiÃ©me principe – la libertÃ© garantie Ã la femme dâ€™avoir recours Ã lâ€™IVG – qui va protÃ©ger le droit Ã la libertÃ© dâ€™avorter. Si, dans lâ€™avenir, un parti opposÃ© Ã ce droit, obtenait la majoritÃ© dans les deux assemblÃ©es, AssemblÃ©e nationale et SÃ©nat, il lui faudrait passer par une procÃ©dure trÃ©s stricte et bien encadrÃ©e pour lâ€™abolir.

Ce serait difficile.Â

Jâ€™ai eu lâ€™occasion de rencontrer ce sujet quelques jeunes étudiantes de 20 – 22 ans qui se r  jouissent beaucoup de cette inscription. Il y a un point sur lequel elles   mettent quelques r  serves, c  est la libert   de conscience accord  e aux m  decins et aux sages-femmes. Certes, on ne peut pas obliger un m  decin    pratiquer lâ€™IVG. Mais ne pourrait-on pas d  finir, proposent-elles un quota annuel    atteindre ou alors rendre obligatoire cet acte m  dical pendant les deux premi  res ann  es de leur exercice professionnel comme les jeunes avocats qui doivent accepter d  tre    commis d  office    pendant deux ans en d  but de carri  re ?    Elles supputent que les sages-femmes se montreront plus coop  ratives au nom de la solidarit   f  minine !

Le droit    lâ€™avortement vot   en 1975 reste un combat    mener face    des id  ologies divergentes et la mont  e en puissance du militantisme anti-IVG. En France, un quart des femmes doit changer de d  partement pour y avoir recours en raison de la fermeture des maisons de sant  , de petites maternit  s et surtout de la mauvaise r  partition des professionnels de sant   sur le territoire.

Il est indispensable que les politiques publiques assurent un acc  s   gal et effectif    une information juste et essentielle pour les adolescentes et pour les femmes.

Categorie

1. En direct

date cr   e

31/05/2024